

**Conseillers présents :** MM. Bernard RENOU, Michel JEULAND, Mme Annette COUDRAY, M. Roland GAUTIER, Mme Danielle MÉNARD, M. Jean-Yves ESNAULT, Mmes Chantal YVENOU, Yvette SOUVESTRE, M. Gilles THOMAS, Mme Annie MARQUET, MM. Joël AKA, Éric BRUNCHER, Mmes Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Aurélie MUSUMECI

**Conseillers excusés :** MM. Joseph BOUVIER, Eric PIROT, Mme Céline ECHAROUX

**Secrétaire de séance :** Mme Yvette SOUVESTRE

Monsieur Joseph BOUVIER a donné procuration à Madame Annette COUDRAY  
Madame Céline ECHAROUX a donné procuration à Madame Yvette SOUVESTRE

Monsieur le Maire en début de séance demande au Conseil Municipal, de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Micro-Crèche et Maison d'Assistants Maternels – modification phase APD
- Convention de mise à disposition d'un local avec La Poste
- Renouvellement d'un contrat CAE d'un agent

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces points supplémentaires à l'ordre du jour.

Madame Chantal YVENOU a quitté la séance après la délibération concernant la tarification de la restauration scolaire.

## **DELIBERATIONS**

### **Compte rendu du 11 avril 2022 :**

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 11 avril 2022.

### **Acquisition bâtiment :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'acquérir le bâtiment « chapelle » compris terrain répertorié au cadastre parcelle section ZL 20 pour une surface d'environ 1.000 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Antoine Berepion et Madame Edwige Legeai, au lieu-dit « La Valette ». Le prix d'achat proposé est de 26.000 €, les frais d'actes notariés à charge de la Commune.

Après présentation du site et discussion, ainsi que l'accord verbal des propriétaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 1

Accepte d'acquérir le bâtiment compris terrain cité ci-dessus au prix de 26.000 €, les frais d'actes notariés à charge de la Commune.

### **Marché extension de l'ALSH :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la procédure d'appel d'offres en 14 lots séparés concernant les travaux d'extension de l'ALSH.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de retenir les offres compte tenu du rapport d'analyse de l'architecte, de la proposition de la Commission d'appel d'offres du 5 mai 2022 et après négociation auprès des entreprises :

- Pour le lot n°01 – Terrassement - VRD : l'entreprise Pigeon d'Argentré du Plessis (35) - pour un montant de 78.402,02 € HT
- Pour le lot n°02 – Gros Œuvre : l'entreprise Marsé de Saint Aubin du Cormier (35) - pour un montant de 125.000,00 € HT
- Pour le lot n°03 – Charpente – Bardage Bois : l'entreprise Bilheude de Vitré (35) – pour un montant de 30.395,94 € HT (dont variante 1 d'un montant de 2.195,94 €)
- Pour le lot n°04 – Etanchéité : l'entreprise Tourneux de Vitré (35) - pour un montant de 37.429,66 € HT

- Pour le lot n°05 – Ravalement : l'entreprise Blandin de Lieuron (35) - pour un montant de 14.744,22 € HT
- Pour le lot n°06 – Menuiseries Extérieures - Serrurerie : l'entreprise Reté de La Bazouge du Désert (35) - pour un montant de 44.832,00 € HT
- Pour le lot n°07 – Menuiseries Intérieures : l'entreprise Renoux d'Argentré du Plessis (35) - pour un montant de 75.567,00 € HT
- Pour le lot n°08 – Cloisons sèches - Isolation : l'entreprise Brel de Lécousse (35) - pour un montant de 35.660,75 € HT
- Pour le lot n°09 – Faux Plafonds : l'entreprise Brel de Lécousse (35) - pour un montant de 10.723,31 € HT
- Pour le lot n°10 – Carrelage – Faïences - Sols : l'entreprise Leblois de Saint James (50) - pour un montant de 25.966,24 € HT
- Pour le lot n°11 – Peinture : l'entreprise Thehard de Vitré (35) - pour un montant de 11.569,70 € HT
- Pour le lot n°12 – Nettoyage : l'entreprise PH+ de Saint Aubin du Cormier (35) - pour un montant de 1.783,77 € HT
- Pour le lot n°13 – Plomberie – Ventilation : l'entreprise Air V de Bruz (35) - pour un montant de 60.650,00 € HT
- Pour le lot n°14 – Electricité : l'entreprise Lustrelec de Bruz (35) - pour un montant de 39.500,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution des lots cités ci-dessus après négociation.

### **Micro-Crèche et Maison d'Assistants Maternels – modification phase APD :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 22 novembre 2021 approuvant l'Avant-Projet Définitif réalisé par le Cabinet CF. Architecture « Agence de Vitré » concernant la construction de la Micro-Crèche et de la Maison d'Assistants Maternels.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à l'avancement du dossier et concertation avec le Cabinet architecte CF. Architecture, le coût de la charpente a été réévalué suite à un double renfort à respecter.

Après présentation de l'Avant-Projet Définitif modifié sur des travaux estimés à 917.266,75 € HT et discussion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Valide la modification de l'Avant-Projet Définitif concernant la construction de la Micro-Crèche et de la Maison d'Assistants Maternels.

### **Fonds de Concours – Vitré Communauté :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de déposer deux demandes de subvention auprès de Vitré Communauté, concernant :

- Les travaux de l'extension de l'ALSH
- Les travaux de construction de la Maison d'Assistants Maternels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de déposer ces demandes de subvention auprès de Vitré Communauté.

### **Tarif de la restauration scolaire :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'augmenter le tarif de la restauration scolaire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide les tarifs suivants, soit :

- Tranche 1 : quotient familial de 0 à 599,99 : 1 Euro
- Tranche 2 : quotient familial de 600 à 1095,99 : 3,45 Euros
- Tranche 3 : quotient familial de 1096 à 1499,99 : 3,70 Euros
- Tranche 4 : quotient familial de 1500 et + : 3,90 Euros

Et le tarif du repas adulte à 5,30 Euros.

Ces nouveaux tarifs de la restauration scolaire seront applicables à la rentrée scolaire 2022/2023.

### **Tarif de la garderie périscolaire :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de maintenir le tarif de la garderie périscolaire des années précédentes, soit :

- Matin de 7h15 à 8h00 : 0,50 Euro
- Matin de 8h00 à 8h30 : 0,50 Euro
- Soir de 16h50 à 17h45 : 0,50 Euro ou 1,00 Euro

(0,50 Euro pour les enfants de la maternelle et 1 Euro pour les enfants des classes élémentaires bénéficiant d'une aide aux devoirs)

- Soir de 17h45 à 18h45 : 0,50 Euro

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, maintient le tarif de la garderie périscolaire ci-dessus pour la rentrée prochaine 2022/2023.

### **Subvention :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'accorder une subvention à l'Association Compagnie Ookaï, qui réalise sur la Commune des représentations culturelles « ex : des contes bretons ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder à l'Association une subvention de 500 euros.

### **Jury d'assises – liste préparatoire 2023 :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'en application du code de procédure pénale, le nombre de jurés à tirer au sort, tient compte de la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral). Pour la Commune de Domagné, 6 noms doivent être tirés au sort pour les jurés d'assises 2023 (pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes tirées au sort, qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans le 31 décembre 2022, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 1999).

Le tirage au sort ayant lieu dans la forme prévue, le Conseil Municipal désigne les six personnes concernées qui seront informées directement par un courrier de la Mairie.

### **Convention de servitude :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de signer des conventions de servitudes avec le SDE 35, concernant :

- Construction de la ligne électrique pour les travaux de la Micro-Crèche et MAM
- Construction de la ligne électrique au lieu-dit « La Claye »

Il est précisé qu'aucune participation financière est rattachée à ces deux conventions de servitudes.

Après présentation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature de ces deux conventions citées ci-dessus.

### **Sécurité en centre bourg :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 14 mars 2022, portant sur ce dossier. Dossier qui avait été validé suite à la présentation de la 1<sup>ère</sup> synthèse de l'enquête,

Monsieur Jean-Yves Esnault, adjoint à la voirie présente au Conseil Municipal, les premières mesures proposées concernant la sécurité en centre bourg, soit :

- 1- Vitesse centre bourg plafonnée à 30Km/h (y compris Chaumeré)
- 2- Création : dans un premier temps de 2 plateaux (croisement rue Saint Pierre / Allée Saint Pierre et rue de l'Yaigne)
- 3- Rue de la Poste : revoir matérialisation des interdictions de stationnement et signalétique « interdit camion »
- 4- Tester le changement de priorité (stop ou priorité à droite)
- 5- Créer quelques « passage piéton » complémentaires
- 6- Etudier la faisabilité des feux « récompenses »
- 7- Adapter l'utilisation des feux « pédagogiques »

Après échanges, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Valide cette première série de mesures proposées par la commission et accepte la continuité de ce dossier.

### **Convention de mise à disposition d'un local avec La Poste :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, de signer une convention avec La Poste de Liffré concernant la mise à disposition d'un local dans le bâtiment du pôle service pour un montant de loyer mensuel de 100 euros (charges comprises), afin de permettre aux facteurs de faire leur pose méridienne.

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local avec La Poste de Liffré pour un montant de loyer mensuel de 100 euros (charges comprises).

## **Renouvellement contrat CAE d'un agent :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 28 septembre 2020 portant recrutement d'un agent en CAE dans le cadre du Parcours Emploi Compétences, pour une durée de 9 mois et la délibération du 5 juillet 2021 et du 13 décembre 2021 portant renouvellement du contrat pour 6 mois x 2, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2022, en bénéficiant toujours des aides de l'état.

Le Conseil Municipal accepte le principe de renouvellement du contrat CAE pour une durée de six mois supplémentaires, après réalisation d'un bilan.

## **INFORMATIONS**

### **Acquisitions et travaux divers :**

- **Maison Taupin** : La Commune est devenue propriétaire et nous sommes dans l'attente des devis pour les travaux de menuiseries.
- **Aménagement grenier Mairie** : En attente des devis concernant l'aménagement du grenier de la Mairie pour les archives.
- **Réhabilitation du manoir** : La première réunion de coordination avec les entreprises est fixée au jeudi 19 mai 2022 à 9h00 en Mairie.
- **RD34** : Réouverture du dossier en 2022.

### **Présentation et discussion sur les réflexions en cours des commissions :**

- **Communication** : Le nouveau site sera bientôt mis en ligne et le magazine Domag est en cours de préparation en attente des articles de chaque commission.
- **Dom' En Fête** : La manifestation « fête de la musique, feu de la Saint Jean » aura lieu le 18 juin 2022, esplanade de la mairie, en lien avec plusieurs associations. Les préparations se poursuivent.
- **Commission culture** : Des poèmes ont été réalisés en sein des deux écoles par les enfants. Afin de les mettre en valeur, il a été demandé aux parents de pouvoir les exposer « promenade Henri Chesnais et à Chaumeré », retour positif des parents « un vernissage aura lieu le 11 juin 2022 à 11 heures ». Une exposition art plastique est prévue pour le mois de juin 2022 à la Domathèque.
- **Conseil Municipal des Jeunes** : La chasse au trésor a été un succès et les jeunes ont été également présents le dimanche 8 mai.
- **Commission Environnement : Energies /Déchets** : La Commune va participer à l'opération « récupération de téléphones usagés ».

## Décisions du Maire :

« prises dans le cadre des délégations de pouvoirs »

### a) Déclaration d'intention d'aliéner déposée par :

- Maître Nicolazo pour le compte des conjoints Vivier pour la vente d'une habitation 12, rue du Haut Bourg.
- Maître Mevel pour le compte de M. Bailly pour la vente d'un terrain avec hangar au 8, rue Chateaubriand.
- Maître Kretz-Faucheux pour le compte des conjoints Desbordes pour la vente d'une habitation 22, rue du Haut Bourg.

Le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur cette vente.

## Urbanisme :

### Permis de construire déposé par :

- Mme Désilles pour la construction d'une habitation 6, allée du Castel Clémence.
- M. et Mme Eon pour l'extension d'une habitation 2, la Basse Fontenelle.
- M. Martin et Mme Métayer pour la transformation d'une étable en maison d'habitation 10ter, la Reusserie.

### Déclaration préalable déposée par :

- Mme Guilleux pour la division en vue de construire Passage Saint-Vincent de Paul.
- M. Lassalle pour la pose d'une fenêtre de toit 1, allée des Peupliers.
- M. et Mme Leleu pour l'extension d'une habitation 20, rue des Rosiers.
- Mme Echaroux pour la construction d'un abri de jardin 68, la Rabaudière.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Bâtiment :** Incendie à l'entreprise Déshyouest, dimanche dernier.
- **Moustique tigre :** une rencontre a eu lieu le 7 avril 2022 avec les services de l'ARS, pour faire un point : l'objectif est de mener une action préventive dès le printemps pour éviter une prolifération du moustique tigre cet été. Dans ce cadre, il est prévu :
  - Une formation en webinaire le 28 avril 2022 avec les référents communaux
  - Du 9 au 11 mai 2022 : portes à portes et distribution d'une lettre d'information sur les mesures à appliquer
  - Réunion publique : le 8 juin 2022 soit en présidentiel, soit en webinaire
  - En attente du retour bilan. Rappel : éviter de laisser de l'eau stagner.
- **Election :** les élections législatives auront lieu le dimanche 12 juin 2022 pour le 1<sup>er</sup> tour et le dimanche 19 juin 2022 pour le 2<sup>ème</sup> tour.

La séance est levée à 22 heures.

Compte rendu affiché le 23 mai 2022, le Maire, Bernard RENOU

